

ARCHITECTURE - CAPSULE 03: ÉLABORATION DU PIIA

Écoquartier de Petit-Saguenay
2022.07.13

SYNTHÈSE

critères & grilles : recommandations

A. AMÉNAGER LES TERRAINS

CRITÈRES (QUALITATIF)

- Critère A.1 : **Accès au terrain et au bâtiment**
- Critère A.2 : **Matérialité des accès/stationnement**
- Critère A.3 : **Aménagement des cours**
- Critère A.4 : **Relation au voisinage**

GRILLE D'ÉVALUATION (QUANTITATIF) - SEUIL 30/50

| | |
|--------------------------------------|-------------------|
| Protection de l'environnement | /20 points |
| Aménagement durable | /16 points |
| Efficacité énergétique | /14 points |

B. CONCEVOIR LES BÂTIMENTS

CRITÈRES (QUALITATIF)

- Critère B.1 : **Implantation générale**
- Critère B.2 : **Volumétrie**
- Critère B.3 : **Gabarit**
- Critère B.4 : **Forme de la toiture**
- Critère B.5 : **Matérialité et coloration**
- Critère B.6 : **Composition des façades**
- Critère B.7 : **Bâtiments accessoires**

GRILLE D'ÉVALUATION (QUANTITATIF) - SEUIL 30/50

| | |
|--------------------------------------|-------------------|
| Protection de l'environnement | /12 points |
| Aménagement durable | /22 points |
| Efficacité énergétique | /16 points |

GRILLE D'ÉVALUATION (PROJET GLOBAL) SEUIL 70/100

A. AMÉNAGER LES TERRAINS

RECOMMANDATIONS DE CRITÈRES

Critère A.1

Accès au terrain et au bâtiment

Le projet favorise l'implantation du bâtiment principal à proximité de la rue afin de diminuer la longueur de l'allée de circulation tout en étant suffisante pour dissimuler le bâtiment à partir de la rue. Le regroupement des entrées charretières, des allées d'accès et des aires de stationnement est privilégié afin de maximiser les superficies d'espaces verts;

Critère A.2

Matérialité des accès/stationnement

L'aménagement proposé minimise la superficie des espaces fonctionnels de circulation et de stationnement. Ces zones sont réalisées à l'aide de technique et de matériaux permettant la perméabilité et la stabilité des sols;

Critère A.3

Aménagement des cours (type d'espaces extérieurs)

Les espaces boisés sont préservés à leur maximum et intégrés aux espaces communs de manière à minimiser l'empreinte écologique et de réduire l'abattage inutile;

L'aménagement proposé réduit l'utilisation du gazon, privilégie l'état naturel du terrain ou prévoit l'utilisation d'espèces indigènes.

Critère A.4

Relation au voisinage

L'implantation des bâtiments et ses agrandissements sont planifiés de manière à ne pas affecter l'intimité des propriétés adjacentes et, autant que possible, à préserver les vues et perspectives visuelles existantes.

GRILLE ÉVALUATION A (TERRAIN)

/50 points - seuil 30/50

| PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT | POINTAGE | AMÉNAGEMENT DURABLE | POINTAGE | EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE | POINTAGE |
|---|----------|---|----------|--|----------|
| Conservation de la topographie naturelle | /4 | Modification à la topographie des sols naturels | /4 | Approche solaire passive à l'aide de feuillus | /3 |
| Conservation de la circulation de l'eau sur le site | /3 | Structure des sols naturels | /3 | Approche bioclimatique à l'aide de la végétation | /2 |
| Préservation des zones naturelles non construites | /3 | Ruissellement des eaux sur le terrain | /3 | Réduction des îlots de chaleur | /4 |
| Mise en valeur de la topographie naturelle du site | /3 | Récupération des eaux de ruissellement | /2 | Utilisation d'un toit vert | /2 |
| Préservation des arbres matures | /4 | Récupération des eaux de pluie | /2 | Réduction de la pollution lumineuse | /3 |
| Utilisation d'un écran végétal | /3 | Restauration écologique des sols | /2 | | |
| | / 20 pts | | / 16 pts | | / 14 pts |

B. CONCEVOIR LES BÂTIMENTS

RECOMMANDATIONS DE CRITÈRES

Critère B.1

Implantation générale (orientation)

L'intervention projetée doit assurer la préservation des caractéristiques naturelles du site et l'intégrité environnementale, incluant les particularités paysagères;

Critère B.2

Volumétrie

L'architecture, la volumétrie, les couleurs et les matériaux s'insèrent dans le paysage naturel et bâti de façon cohérente tout en maintenant l'intérêt sur les perspectives naturelles;

Critère B.3

Gabarit (empreinte au sol)

La forme du bâtiment (structure, superficie d'implantation, hauteur, nombre d'étage, largeur, type toiture, etc.) respecte les bâtiments dominants du secteur environnant, tout en s'intégrant harmonieusement à ceux du voisinage immédiat;

Critère B.4

Forme de la toiture

Les toitures sont préférablement en pentes. Les revêtements privilégiés sont: la tôle à baguette ou pliée, l'ardoise, le bardeau de cèdre;

Critère B.5

Matérialité et coloration

Les couleurs utilisées pour les revêtements de parement extérieur sont dans les teintes naturelles et sobres. Les couleurs sélectionnées sont d'une tonalité compatible.

Les revêtements de bois, fibre de bois, pierre naturelle ou de culture ainsi que les enduits acryliques ou de chanvre doivent être utilisés comme principal matériaux de finition extérieure.

Critère B.6

Composition des façades (ouvertures, trame, habillage)

L'ornementation des façades est favorisée. Ces dispositifs ornementaux tendent à permettre l'atteinte de différents objectifs solaires passifs (débords de toit, marquise, pergola, bacs de plantation, toit-vert, etc.)

Critère B.7

Bâtiments accessoires

Tant la volumétrie que la matérialité des bâtiments accessoires s'intègrent convenablement au bâtiment principal et reflète le rôle secondaire de ce bâtiment;

GRILLE ÉVALUATION B (BÂTIMENT)

/50 points - seuil 30/50

| PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT | POINTAGE | AMÉNAGEMENT DURABLE | POINTAGE | EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE | POINTAGE |
|---|----------|---|----------|---|----------|
| Utilisation des zones naturellement dégagées | /3 | Utilisation de matériaux écoresponsables | /5 | Réduction des déperditions de chaleur | /2 |
| Utilisation des terrains plats | /3 | Optimisation des infrastructures | /4 | Orientation et exposition solaire | /3 |
| Réduction de l'implantation au sol | /3 | Réduction des déchets de construction | /2 | Disposition des pièces de vie | /3 |
| Optimisation des infrastructures liées à l'utilisation de la voiture | /2 | Réutilisation des eaux de pluie | /3 | Utilisation de dispositifs de contrôle de gains solaires | /2 |
| Intégration du bâtiment accessoire | /1 | Utilisation de la ventilation passive | /3 | Isolation de l'enveloppe et des fondations | /3 |
| | | Utilisation des techniques de construction durable | /5 | Utilisation de teintes extérieures claires | /3 |
| | / 12 pts | | / 22 pts | | / 16 pts |